

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-161
PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté, lors de la séance spéciale du 20 mars 2017, le règlement numéro 2017-161 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Ledit règlement est entré en vigueur le 12 mai 2017, suite à la délivrance du certificat de conformité de la part de la MRC de L'Érable.

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal situé au 375 rue Principale durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 16^e jour du mois de mai 2017.


Sylvie Tardif, directrice générale